



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET
Service des Décorations

PREF66/CAB/MED/

affaire suivie par :

Brigitte ROUX

Tél. : 04.68.51.65.27

Fax. : 04.68.34.68.51

Mél. : brigitte.roux@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE N° 4929/05
portant attribution de parts de redevances
des débits de tabac

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret du 25 mars 1852, paragraphe 15 ;

VU la circulaire ministérielle du 23 mai 1852 et les instructions qui y sont relatives ;

VU l'arrêté du 24 septembre 1929 ;

VU le décret du 9 novembre 1946 ;

VU le décret du 14 janvier 1948 ;

VU la circulaire du 8 décembre 1986, Ministre délégué chargé du Budget ;

VU l'avis du Directeur Régional des Douanes ;

VU les avis émis le 14 décembre 2005 par la commission départementale chargée de classer les demandes des candidats à une part de redevances de débits de tabac de 2^{ème} classe ;

Sur la proposition de M. le Directeur de cabinet ;

.../...

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements :

☎ MINITEL 3615 AVS 66 (10h-18h) des services M. préf.
☎ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

001

ARRETE

Article 1^{er} : La personne ci-après désignée est nommée titulaire d'une part de redevances de débits de tabac d'un montant maximum annuel pris sur le contingent départemental :

- **Mme LABADENS Valérie née DE BRITO**
demeurant 7 Bld du Campredon
à 66120 FONT-ROMEUE 1.000 €
avec révision au 31 décembre 2008.

Article 2 : Il est accordé le maintien d'une part de redevances de débits de tabac aux personnes désignées ci-après .

- **Mme CROS Nicole née DURAND**
demeurant 2 rue des rosiers
à 66280 SALEILLES 1.528 €
avec révision au 31 décembre 2008.
- **Mme FERNANDEZ Marie née SOL**
demeurant 10, rue du Castillet
à 66430 BOMPAS 2.000 €
avec révision au 31 décembre 2008..
- **Mme RUBIO Denise née BORRAT**
demeurant 8, avenue du Ventous
à 66400 CERET..... 916 €
avec révision au 31 décembre 2008.
- **Mme SAGAU Geneviève née GENDRE**
demeurant 3, rue de l'Armistice
à 66000 PERPIGNAN 1.000 €
avec révision au 31 décembre 2008.

Article 3 : M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet et M. le Directeur Régional des Douanes sont chargés, chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié aux bénéficiaires.

Perpignan, le 16 décembre 2005

POUR AMPLIATION
Le Chef adjoint de Cabinet,


Bruno LÉTEURTRE

LE PREFET,

Original signé
Thierry LATASTE